

Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP).  
Total: 86.

*S'est abstenu:*

Suter (SC, ACG/MLB). Total: 1.

## Pétition

### «Non aux expériences sur les singes à l'Université de Fribourg»<sup>1</sup>

Rapporteur: **Dominique Butty** (PDC/CVP, GL).

**Le Rapporteur.** Une expérience a montré que des singes rhésus refusaient plusieurs jours durant de tirer sur une chaîne libérant de la nourriture si cette action envoyait une décharge électrique à un compagnon dont ils pouvaient voir les convulsions. Ils préféreraient ainsi endurer la faim plutôt que d'assister à la souffrance d'un semblable. Cette expérience qui n'a pas été exécutée à l'Université de Fribourg démontre quand même le genre de choses que l'on peut faire subir à ces primates. La commission des pétitions est un organe technique. La spécialité de ses membres est l'analyse de la recevabilité des requêtes et dans les cas reçus de les transmettre à l'organe compétent. Avec mes excellents collègues, nous ne sommes ni des experts en expérimentation animale, ni des experts en éthique scientifique. Nous avons reçu en date du 16 septembre 2009 une pétition de la ligue suisse contre la vivisection déposée à l'intention du Grand Conseil et intitulée «Non aux expériences sur les singes à l'Université de Fribourg». Ce texte demande aux autorités cantonales de ne plus autoriser l'Université de Fribourg à pratiquer ni à participer financièrement à des expériences sur des singes. D'une manière plus générale, il est également demandé un encouragement au développement de méthodes plus éthiques pour la recherche médicale. La demande de la ligue a été étudiée en date du 12 octobre 2010 et suite à l'étude de la Commission, nous avons demandé au Conseil d'Etat de se prononcer sur les questions suivantes.

- Comment le Conseil d'Etat se positionne-t-il par rapport aux reproches formulés et aux mesures revendiquées?
- Quelle est la part d'expériences qui relèvent de recherches fondamentales propres à l'Université de Fribourg et quelle est celle qui correspond à la vérification ou à la répétition d'expériences déjà réalisées ailleurs?
- Selon les pétitionnaires, il arrive que des personnes siégeant dans les organes appelés à se prononcer sur l'admissibilité d'expériences animales soient elles-mêmes partie prenante dans certaines de ces expériences. Dans ces cas-là, les personnes se récusent-

elles? Cette récusation est-elle documentée dans les procès-verbaux?

- La médecine vétérinaire évolue très vite, notamment dans les domaines de la gestion de la douleur et de l'anesthésiologie, mais également dans les traitements médicaux plus basiques. Dans l'organigramme de l'Université, qui assume les tâches vétérinaires dédiées aux primates? Quels sont les cours suivis par ces personnes pour les différentes mises à niveau?
- En quoi les récentes décisions du tribunal fédéral concernant l'admissibilité d'expériences sur les singes devraient-elles inciter les autorités cantonales concernées à modifier leurs pratiques?
- Comment le Conseil d'Etat se positionne-t-il face à l'apparente contradiction entre les valeurs humanistes défendues par l'Université de Fribourg et la poursuite d'expérimentation sur des singes au sein de cette même université?

Les réponses à ces différentes questions ont été étudiées à leur tour lors d'une séance de la Commission le 3 février 2010. Il en est notamment ressorti que des travaux en cours interdisaient une visite des installations et nous ne voulions pas reporter le débat plus longtemps. Les statistiques cantonales et fédérales dans l'utilisation des animaux divergeaient. Un point très important, les expériences sont de degré 2, c'est à dire moyennement contraignantes. Cependant, 5 singes sur 12 ou 13 singes utilisés ont été euthanasiés. Le vétérinaire-conseil présenté comme garant du suivi sanitaire, selon ses dires, ne voit les singes qu'au maximum une fois tous les deux ans. La Commission de surveillance est de plus incomplète. Il s'est alors insinué un doute dans l'esprit des membres de la Commission. Ces mêmes membres ont trouvé à l'unanimité que le sujet méritait un débat public, plus large que le travail unique en Commission. C'est avec la même unanimité que la Commission a décidé de reprendre les différentes questions posées par la lecture de la réponse du Conseil d'Etat sous la forme d'un postulat, qui est déposé au nom de la Commission. Nous vous demandons donc de voter non à la pétition, puisque inapplicable et démesurée dans sa forme actuelle, et d'attendre la réponse au postulat avant de donner une réponse définitive aux pétitionnaires. Je me permets pour terminer de vous lire le texte du postulat. Objet: «analyse de l'expérimentation animale à l'Université de Fribourg d'une manière générale et des primates en particulier.» Et voici le texte du postulat: «Nous demandons au Conseil d'Etat de donner sa position sur l'expérimentation animale ainsi que de fournir une analyse éthique de l'utilisation de grands singes. Nous demandons également l'étude de la mise sur pied d'un centre de compétence national pour l'expérimentation animale sur les primates.»

**Boschung Bruno** (PDC/CVP, SE). Die Christlich-demokratische Fraktion hat den Bericht der Petitionskommission bezüglich der Schweizer Liga gegen Tierversuche zur Kenntnis genommen. Sie ist mit der Schlussfolgerung der Kommission, dass diese Forde-

<sup>1</sup> Rapport p. 335.

rung nach der vollständigen Einstellung der Tierversuche an der Universität Freiburg unverhältnismässig ist, einverstanden, und ist daher auch einverstanden, dass diese Forderung gegenüber den Petitionären abgelehnt wird.

Wir haben auch davon Kenntnis genommen, dass die Mitglieder der Petitionskommission in ihrem persönlichen Namen ein Postulat einreichen werden, mit welchem der Staatsrat aufgefordert wird, seine Haltung zu diesem aus ethischer Sicht doch recht heiklen Thema der Tierversuche darzulegen.

Zum Inhalt und zum weiteren Vorgehen des Postulates werden wir selbstverständlich dann zu gegebener Zeit Stellung beziehen.

**Frossard Sébastien** (*UDC/SVP, GR*). Le groupe de l'Union démocratique du centre ne donnera pas suite à cette pétition. En tant que membre de la Commission de pétitions, je vais déposer un postulat avec mes collègues de la Commission, car il est quelque peu aléatoire de savoir que le vétérinaire-conseil ne voit les singes qu'une fois tous les deux ans et que dans l'agriculture nous avons au minimum un contrôle par année. On ne peut pas faire deux poids, deux mesures.

**Raemy Hugo** (*PS/SP, LA*). 2009 wurden zwei Affenversuche an der Universität und der ETH Zürich vom Bundesgericht letztinstanzlich verboten. Damit wurden erstmals in der Schweiz Tierversuche auf dem Rechtsweg untersagt, was wohl eine Art Paradigmenwechsel in der Bewilligungspraxis von Tierversuchen darstellt.

Versuche an Primaten wurden aber nicht generell verboten. Gründe für das Verbot waren das Fehlen der Formulierung eines klaren Forschungszieles, weiter war kein konkreter praktischer Nutzen für den Menschen erkennbar. Kritisiert wurde aber auch die Tierhaltung; im Speziellen der Wasserentzug. So bekamen Affen etwa erst dann etwas zu trinken, wenn sie genau das machten, was die Forscher von ihnen verlangten. Im aktuellen Fall ging es um Affenversuche für die Entwicklung leistungsfähiger Computer, sowie um Versuche, die zur Verbesserung von Therapien nach Schlaganfällen führen könnten.

Trotz hoher genetischer Übereinstimmung ist bis heute umstritten, ob die Resultate der Versuche an Primaten auf den Menschen übertragbar und somit von wissenschaftlichem Nutzen sind. Prominente Gegenbeispiele sind etwa das Schlafmittel Contergan oder das Schmerzmittel Vioxx, welche in Tierversuchen funktionierten, bei Menschen aber zu schwersten Nebenwirkungen führten. Oder HIV-Impfstoffe, die bei den Affen wirksam waren, beim Menschen jedoch nicht. Es sind also Fragen im Raum, die gelöst werden müssen.

Dem gegenüber sehen die Forscherinnen und Forscher an den Universitäten den Forschungsstandort Schweiz nach dem Bundesgerichtsurteil in Gefahr. Und was bis jetzt wohl die wenigsten von uns wussten, ich zumindest nicht: Die Universität Freiburg hat ebenfalls eine lange Tradition mit Versuchen an sogenannten Rhesusaffen und ist somit regelmässig in die Kritik von Tierschützern geraten.

Genau in dieses Umfeld fällt nun die vorliegende Petition, welche ein vollständiges Verbot der Affenversuche an der Uni Freiburg verlangt. Aufgrund der Komplexität der Fragen, der unvollständigen Information und der Brisanz der Problematik hat sich die Petitionskommission einstimmig zu diesem eher unkonventionellen Vorgehen entschieden, welches Ihnen der Berichtersteller bereits dargelegt hat und welches Sie auch dem Bericht entnehmen konnten. Wir wollten die Petition nicht einfach abweisen und zu den Akten legen. Zu viele offene ethische Fragen und Kritikpunkte, einige davon habe ich eingangs erwähnt, verdienen eine fundierte Analyse. Es ist also an der Zeit, das genauer anzuschauen. Das finden auch die fast 20 000 Unterzeichnerinnen und Unterzeichner der Petition, welche es ernst zu nehmen gilt.

Die Sozialdemokratische Fraktion unterstützt das Vorgehen der Petitionskommission, wird also die Petition ablehnen und das eingereichte Postulat zu gegebenem Zeitpunkt unterstützen. Ein Postulat, welches uns dann auch Gelegenheit liefern wird, inhaltlich und nicht nur verfahrenstechnisch diskutieren zu können.

**Thévoz Laurent** (*ACG/MLB, SC*). Le groupe Alliance centre gauche a pris connaissance de cette problématique. Elle soutient pleinement et la position et la proposition de la Commission. Je ne vais pas revenir sur les arguments qui ont été énoncés par mes collègues, mais je les partage complètement. J'aimerais insister sur le fait que c'est une question complexe pour laquelle nous avons des doutes. Nous sommes une commission des pétitions et non une commission d'enquête. En plus de ceci, c'est un sujet très important qui commence à agiter l'opinion publique, car il s'agit des relations entre les hommes et les animaux. La différence radicale que nous avons faite souvent entre notre espèce et celle des autres animaux est en train d'être de plus en plus revue. Comme le signalait le président de la Commission, un comportement typiquement de collaboration, d'empathie, de défense des intérêts des autres, sans penser d'abord à ses propres intérêts, n'est plus l'attribut exclusif des hommes que nous sommes. C'est la raison pour laquelle il nous paraît excessivement important d'en savoir plus et de comprendre mieux ce que l'on peut et ce que l'on ne peut plus faire en matière d'expérimentation animale avec les grands primates.

**Zadory Michel** (*UDC/SVP, BR*). Aujourd'hui, nous nous attaquons à l'expérimentation sur des singes à l'Université de Fribourg. Hier, ce sont d'autres institutions qui ont été attaquées. Demain, ce sera encore d'autres. Le fond du problème est que l'on veut éradiquer totalement l'expérimentation animale dans le monde de la science médicale, biologique ou pharmaceutique. Les pétitionnaires sont originaires de tous les cantons de Suisse et demandent l'interdiction de l'expérimentation sur les primates à l'Université de Fribourg. La Faculté des sciences dans tous les secteurs de la biologie, la bioscience, se positionne depuis de nombreuses années comme pôle d'excellence en neurosciences. Interdire l'expérimentation animale c'est aussi efficace que de semer du Roundup sur un gazon en train de pousser. Ce sujet est sensible. Dans toute

activité humaine, il y a des dérapages. De là à interdire l'expérimentation animale, il y a un fossé que nous ne devons pas franchir. Nous avons une loi sur la protection des animaux. Dans la recherche, il y a le Fonds national de la recherche qui joue un rôle extrêmement sévère pour le contrôle de l'expérimentation animale. Les garde-fous, nous les possédons. Bien sûr que c'est beaucoup moins cher d'utiliser la bioinformatique et les cultures de cellules. Cependant, avec les cultures de cellules, on ne résout pas tous les problèmes. Je vous signale d'autre part qu'avant que vous ne puissiez chercher un médicament à la pharmacie et avant qu'on n'ait pu l'expérimenter sur l'homme, on est obligé de passer par une expérimentation animale.

L'être humain a toujours eu une relation très ambiguë vis-à-vis des animaux. D'une part, il cultive une relation étroite et affective avec les animaux de compagnie et de ceux-ci, vous le savez, le singe en fait partie. D'autre part, les animaux de rente, par exemple les porcs, les moutons, la volaille, les bovins sont abattus sans pétition par les consommateurs puisque nous sommes tributaires de la viande dans notre alimentation. Personne ici ne réclame.

Aujourd'hui, nous nous attaquons à l'expérimentation sur le singe. Demain, ce sera sur les souris. Je vous propose de soutenir l'avis de la Commission de pétitions et de rejeter cette pétition.

**Le Rapporteur.** Je vois qu'avec une belle unanimité, le travail de la Commission est respecté et je vous en remercie.

– Au vote, par 79 voix contre 4 et 2 abstentions, le Grand Conseil décide de ne pas donner suite à cette pétition.

*Ont voté non:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur ( ), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürliger (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 79.*

*Ont voté oui:*

Buchmann (GL, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Losey (BR, UDC/SVP). *Total: 4.*

*Se sont abstenus:*

Schnyder (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB). *Total: 2.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

### **Motion M1083.09 Andrea Burgener Woeffray/François Roubaty (modification de la loi relative aux subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation)<sup>1</sup>**

*Prise en considération*

**Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC).** Monsieur le Commissaire, tout d'abord un grand merci. Merci de vouloir apporter un subventionnement aux constructions des accueils extrascolaires. Cependant, il règne plusieurs malentendus entre vous, votre service et le groupe de travail et nous, les motionnaires. Le présent débat nous donne l'occasion de clarifier nos positions. Alors que nous, les motionnaires, demandons d'intégrer les accueils extrascolaires dans le champ d'application de la loi du 11 octobre relative aux subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation, vous nous répondez que cette modification n'est pas nécessaire. C'est là un premier malentendu. Cette loi et le règlement qui en découle et tel qu'il existe actuellement ne parlent actuellement, comme vous le précisez dans votre réponse, pas explicitement des accueils extrascolaires. Ce que nous demandons avec notre motion, c'est d'accepter que les structures d'accueil extrascolaire soient comprises comme des structures particulières des constructions d'école, comme le sont les salles de sport ou d'autres locaux explicitement définies dans ladite loi, dans son article 2, et non seulement dans un règlement.

Avant de déposer notre motion, nous avons réfléchi à la possibilité de demander une loi spéciales relative au subventionnement des accueils extrascolaires. Nous avons renoncé. La proximité thématique de la loi dont nous demandons un élargissement aujourd'hui était trop évidente. Si la motion devait être acceptée aujourd'hui, le titre de la loi devrait, par conséquent, également être changé.

Encore un deuxième malentendu ou alors une différence de points de vue. Nous, les motionnaires, demandons le changement de la loi et nous y associons l'expression d'une volonté forte de considérer dans le futur les accueils extrascolaires comme partie intégrante de l'école. De ce point de vue, un élargissement de la notion d'accueil extrascolaire s'impose. Dans votre réponse, nous ne trouvons pas cette vision élargie. Le fait de vouloir reléguer le subventionnement au niveau du règlement en est la preuve. Les communes attendent une reconnaissance ferme de leurs besoins en matière d'infrastructures scolaires et parascolaires

<sup>1</sup> Déposée et développée le 8 octobre 2009, BGC p. 1819; réponse du Conseil d'Etat le 9 février 2010, BGC p. 345.